

cate au bon moment, et c'est assez pour tirer des larmes... Il fait bon de temps en temps de se retrouver un groupe d'amis, de respirer ensemble une atmosphère de sincère et franche sympathie. Cela retrempe l'âme et hausse le coeur !

UN TÉRÉSIEN.

Sainte-Thérèse, 21 octobre 1912.

COMMÉMORAISON DES FIDÈLES DÉFUNTS

Office et messe

L est connu que l'une des raisons de la réforme du bréviaire consacrée par la bulle *Divino afflatu*, datée du 1 novembre 1911, est d'abrèger la récitation de l'office quotidien, surtout à cause d'un ministère qui devient plus absorbant en certains pays. Or la récitation d'un double office le jour des morts où les cérémonies de l'Eglise sont plus longues et l'affluence des pénitents plus considérable, ne pouvait être conservée par la Commission qui a opéré cette importante réforme. Aussi a-t-elle diminué cette tâche. Désormais, on ne récitera plus qu'un seul office en ce jour ; ce sera l'office des défunts à l'exclusion de celui de l'octave de la Tous-saint.

Mais quoique les nouvelles prescriptions n'aient force de loi qu'à partir du 1 janvier 1913, celle-ci entre en vigueur le 1er novembre de cette année même. Tous ceux qui sont tenus à la récitation du bréviaire sont donc tenus de se procurer le nouveau psautier et d'en faire usage à l'occasion de l'office des morts. Ils peuvent, s'ils le désirent, reprendre l'ancien jus-